



POLITIQUE DU CODE VESTIMENTAIRE



Tous les compétiteurs doivent respecter la politique du code vestimentaire de Golf Québec. Le code vestimentaire de Golf Québec est en vigueur lors des rondes de pratique et de compétition; et en tout temps lorsque le compétiteur est sur les lieux du club hôte.

Homme – Garçon

- Les bermudas de golf sont permis ;
- Les polos de golf doivent avoir un collet et doivent être rentrés à la taille ;
- Les cols cheminés sont permis ;
- Les pantalons ou bermudas, de style cargo, safari, rugby, ou jogging sont interdits. Le port du jeans peu importe sa couleur, de vêtements d'exercice ou de camisoles sont également interdits.

La casquette ou visière ne doit pas être portée relevée ou vers l'arrière et doit être retirée lorsqu'à l'intérieur des différents établissements.

Femme – Fille

- Les robes, jupes, pantalons, capris, bermudas et shorts sont permis ;
- Le chandail avec ou sans col peut être porté avec ou sans manches. L'épaule doit cependant rester couverte ;
- Le chandail peut être porté à l'extérieur mais doit être suffisamment long pour couvrir l'abdomen ;
- Le port du jeans peu importe sa couleur, de vêtements d'exercice ou de camisoles sont également interdits.

Chaussures

Le port de chaussures à crampons traditionnels (peu importe la composition, c.-à-d. en céramique, en plastique, etc.) ou crampons en métal, en partie ou en entier, peu importe le design (si le métal peut venir en contact avec le terrain) est interdit durant les rondes de compétition, y compris les rondes de pratique officielles.

Une infraction à cette politique peut entraîner la disqualification du compétiteur.